



CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2019

Relevé des décisions, affiché en Mairie
le 4 mars 2019

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

1. Finances - Commande publique

1.1 Finances

- 1.1.1 Débat d'orientations budgétaires
- 1.1.2 Création comptable d'une opération d'aménagement
- 1.1.3 Fixation du prix de vente des lots du lotissement communal de Bellevue
- 1.1.4 Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »
- 1.1.5 Versement d'une subvention exceptionnelle
- 1.1.6 Instauration d'une caution pour le nettoyage du mini bus

1.2 Commande publique

- 1.2.1 Plan de mobilité urbaine - Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 3
- 1.2.2 Création du lotissement de Bellevue - Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1

2. Urbanisme - Aménagement - Voirie

- 2.1 Lotissements Les Prunelles I et II - Régularisations foncières
- 2.2 Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZP 728
- 2.3 Acquisition de l'emprise d'un chemin à Beg er Vil
- 2.4 Les Quatre Chemins de Kerabus - Acquisition de l'emprise foncière nécessaire à un aménagement

3. *Affaires générales*

4. Personnel municipal

- 4.1 Validation du taux promu/promouvables
- 4.2 Validation du tableau des effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2019

5. *Affaires sociales*

6. *Culture - Patrimoine*

7. *Enfance - Jeunesse et affaires scolaires*

8. Environnement

- 8.1 Adoption de la charte d'engagement des collectivités éco-responsables

9. *Intercommunalité*

10. *Communications aux membres du Conseil municipal*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2019**

COMMUNE DE PLOUHINEC

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des conseils, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien LE FORMAL.

Morbihan

Présents : M Adrien LE FORMAL, M Loïc SEVELLEC, Mme Armande LEANNEC, M Franz FUCHS, Mme Michelle LE BORGNE-BULEON, M Michel BLANC, Mme Sophie LE CHAT, MM Patrice TILLIET, Gilbert CONQUEUR et Bernard GUYONVARCH, Mme Alexandra HEMONIC, MM Louis JUBIN, Jean-Joseph LE BORGNE et Alain MANCEL, Mme Aurélie PHILIPPE et M Joseph THOMAS.

Date de convocation
22 février 2019

Date de publication
22 février 2019

Absents :
Mmes Marie-Christine LE QUER, Maud COCHARD, Catherine CORVEC, Pascale HUD'HOMME et Monique KERZERHO, M Claude LE BAIL, Mmes Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO et Julie LE LEUCH

Nombre de conseillers
en exercices 24
présents 16
votants 21

Procurations :
Mme Marie-Christine LE QUER donne pouvoir à M Adrien LE FORMAL
Mme Maud COCHARD donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT
Mme Pascale HUD'HOMME donne pouvoir à M Franz FUCHS
Mme Monique KERZERHO donne pouvoir à Mme Armande LEANNEC
Mme Julie LE LEUCH donne pouvoir à Mme Michelle LE BORGNE-BULEON

Secrétaire de séance : Madame Michelle LE BORGNE-BULEON

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

Par arrêté du 15 février 2019, Monsieur le Préfet a fixé pour l'année 2020 la répartition du nombre de jurés d'assise attribué au Département.

Pour Plouhinec, ce nombre est fixé à quatre.

La désignation s'est faite par tirage au sort d'un nombre triple, soit 12, de celui attribué à la Commune à partir de la liste électorale sans qu'une règle précise n'ait été établie pour y procéder.

Ont donc été tirés au sort les noms suivants :

Nom	Nom de naissance pour les femmes mariées	Prénom	Lieu de domiciliation
ABIVEN	XXX	Renan	L'Hermitage
ALLAIN	XXX	Angélique	Kerris
BERTHO	XXX	Joël	Rue de l'Aubépine
DANIGO	XXX	Monique	Les Prunelles
FAYT	XXX	Jean-Marc	Le Magouëro
LE FLOCH	KERNIN	Huguette	Route de Sainte-Hélène
HUITEL	LE CORVEC	Alexandra	Keroue
GAGET	LE GARREC	Monique	Lannic Gorée
LE MESTRE	XXX	Elodie	Résidence de la Mer
LE FLOCH	LEMOING	Marie-Thérèse	Le Pontoir

LION	XXX	Joël	Impasse des Sternes
LOFFICIAL	XXX	Ronald	Rue du Glazen

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2019-02- 1.1.1 - Débat d'orientations budgétaires

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur SEVELLEC

PREAMBULE

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle, bien que la loi n'en ait pas fixé le contenu minimum.

Les objectifs du D.O.B

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B : la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (nouvel article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales issu de la loi de la nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) du 7 août 2015.

Une délibération sur le budget, non précédée de ce débat, est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES EN 2019

Zone euro : le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 % T/T), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 % T/T. Si l'Espagne s'est

relativement bien maintenue (0,6 % T/T) et si la France a progressé (0,4 % T/T) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12 % T/T), et davantage encore en Allemagne (-0,2 % T/T) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves. Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance. Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à + 1,9 % en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 % selon nos prévisions. Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8 %), il devient plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

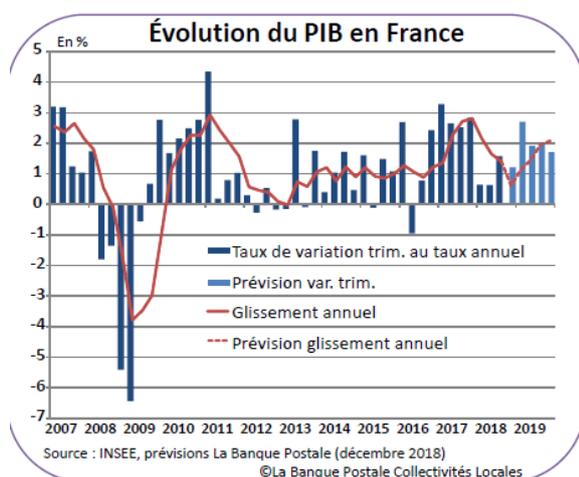
Zone euro : normalisation très graduelle de la politique monétaire

Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH) était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année. L'inflation sous-jacente a, elle, peu progressé de 2017 à 2018

passant de 1,1 % à 1,2 % en moyenne, tout en se repliant en fin d'année à 1,1 %. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et nos prévisions d'inflation à 1,5 % pour 2019. La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs (dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

France : rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste + 0,2 % T/T aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à + 0,3 % T/T au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % T/T au T 4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole, observée en fin d'année, devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019. Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.



Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

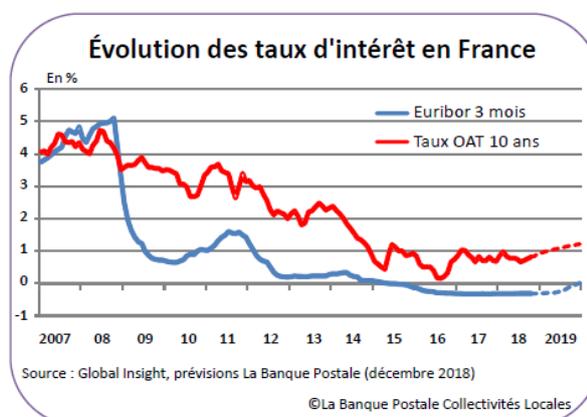
e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

France : ralentissement de l'inflation

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants, liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018. Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

France : maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016. Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au T3 sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.



Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

France : une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une

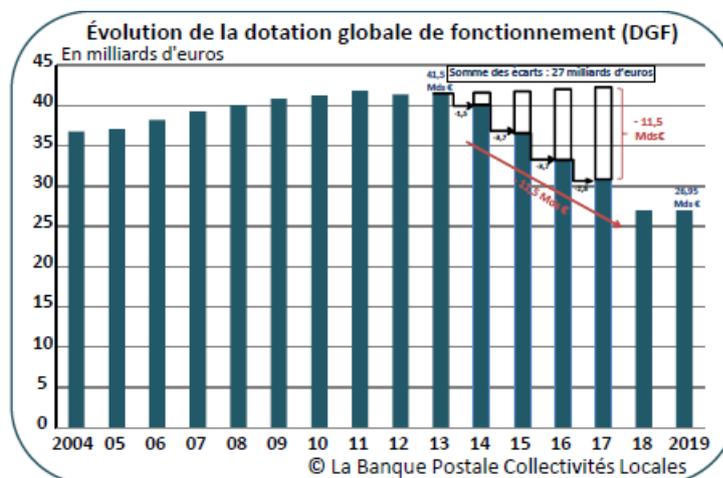
dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 milliards d'euros, financé partiellement à hauteur de 4 milliards d'euros mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

LES DOTATIONS

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2019

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage. Ils atteignent 111,4 milliards d'euros dans le PLF 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards d'euros). Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.



Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards d'euros) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. La TVA des régions est en légère augmentation de 5 %

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019.

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %). Les PSR, qui s'élèvent à 40,470 milliards d'euros, sont en très légère augmentation de 0,3 % par rapport à la LFI 2018. Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards d'euros en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires). La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.

Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de 279 millions d'euros, dont 120 millions d'euros seront pris en charge par le Gouvernement, cette somme correspondant à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires. En conséquence, la LFI prévoit une minoration des variables d'ajustement de 159 millions d'euros à hauteur de : • 69 millions d'euros pour le bloc communal • 45 millions € pour les régions • 45 millions d'euros pour les départements Pour le bloc

communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions d'euros. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Les minoration de FDPTP et DCRTP du bloc communal seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017. La LFI 2019 supprime la minoration de DCRTP du bloc communal au titre de 2018, initialement prévue dans la LFI 2018.

Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

	Taux de remboursement FCTVA
Avant le 01/01/2014	15,482 %
Au 01/01/2014	15,761 %
Depuis le 01/01/2015	16,404 %

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 millions d'euros en 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF. Pour la 2^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Aménagement de la taxe de séjour

Perception au 31 décembre harmonisée pour l'ensemble des plateformes électroniques. Mise en place d'une sanction pour les collecteurs de la taxe en cas d'erreur dans la déclaration. Actualisation possible, à titre dérogatoire pour 2019, des tarifs par délibération jusqu'au 1^{er} février 2019 (au lieu du 1^{er} octobre 2018).

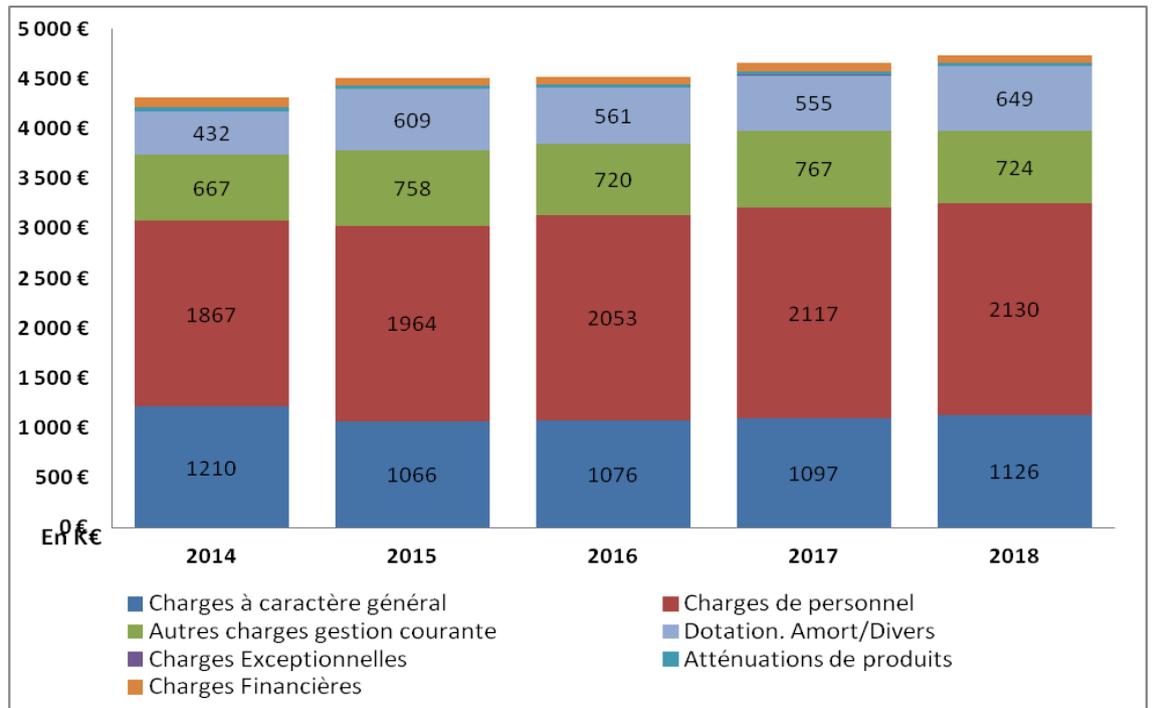
Santé financière de la Commune fin 2018 :

L'exécution budgétaire provisoire au 31 décembre 2018 se présente ainsi :

Fonctionnement 2018

CHARGES	2015	2016	2017	2018
-charges à caractère général	1067	1 076	1 097	1 126
-charges de personnel	1964	2 053	2 117	2 130
-autres charges gestion courante	758	720	767	724
-charges exceptionnelles	1	2	3	2
-atténuations de produits	37	37	37	37
-charges financières	78	71	81	74
-dotation. Amorts /divers	609	561	555	649
	<hr/>			
TOTAL	4514	4520	4657	4742
PRODUITS	2015	2016	2017	2018
-produits des services du domaine	260	305	306	334
-impôts et taxes	3178	3 408	3416	3 526
-dotations et subventions	1852	1 808	1878	1 917
-autres produits de gestion courante	24	23	22	23
-atténuations de charge	73	65	53	73
-produits financier	0	0	0	0
-produits exceptionnels et opération ordre308		165	154	142
- excédent de fonctionnement capitalisé	0	0	0	0
	<hr/>			
TOTAL	5 691	5 774	5 829	6 015
Excédent fonctionnement provisoire :	1 181	1 254	1 172	1 273

Evolution des Dépenses de fonctionnement en K euros



Evolution des Recettes de fonctionnement en K euros

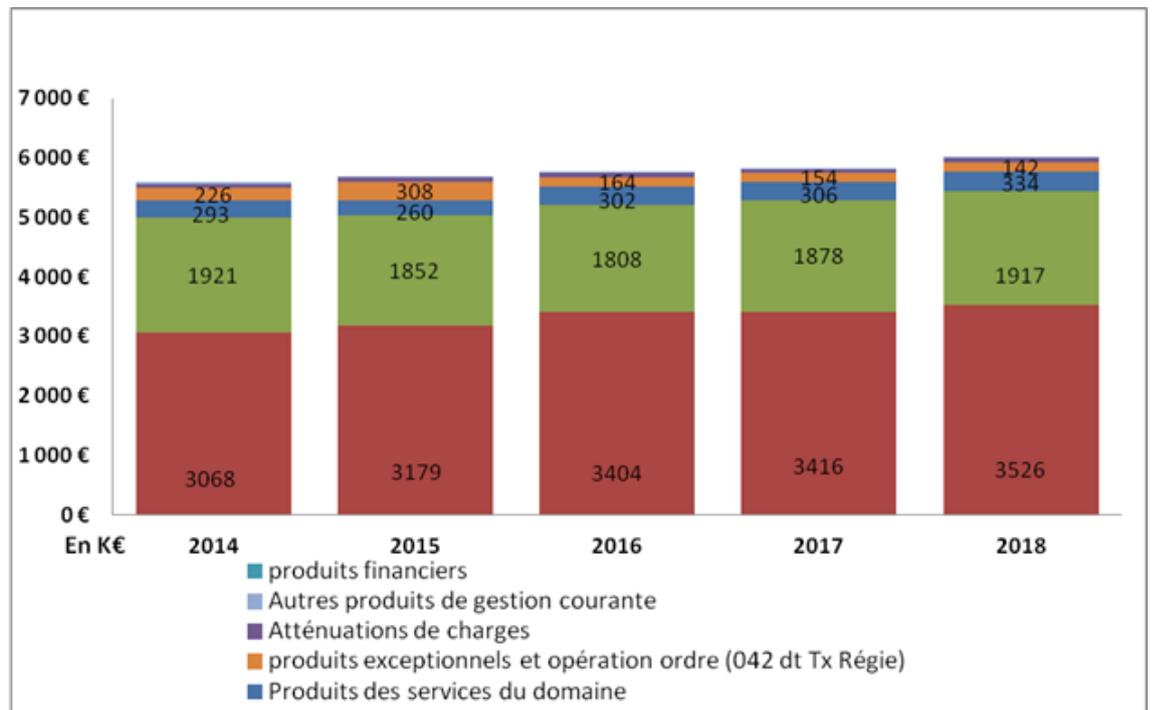


TABLEAU DE CALCUL DU RESULTAT (excédent de fonctionnement)

Ce résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

- Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.
- Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Produits de fonctionnement	6 014 942,96 €
Charges de fonctionnement	4 742 222,09 €
Résultat provisoire de l'exercice	1 272 720,87 €

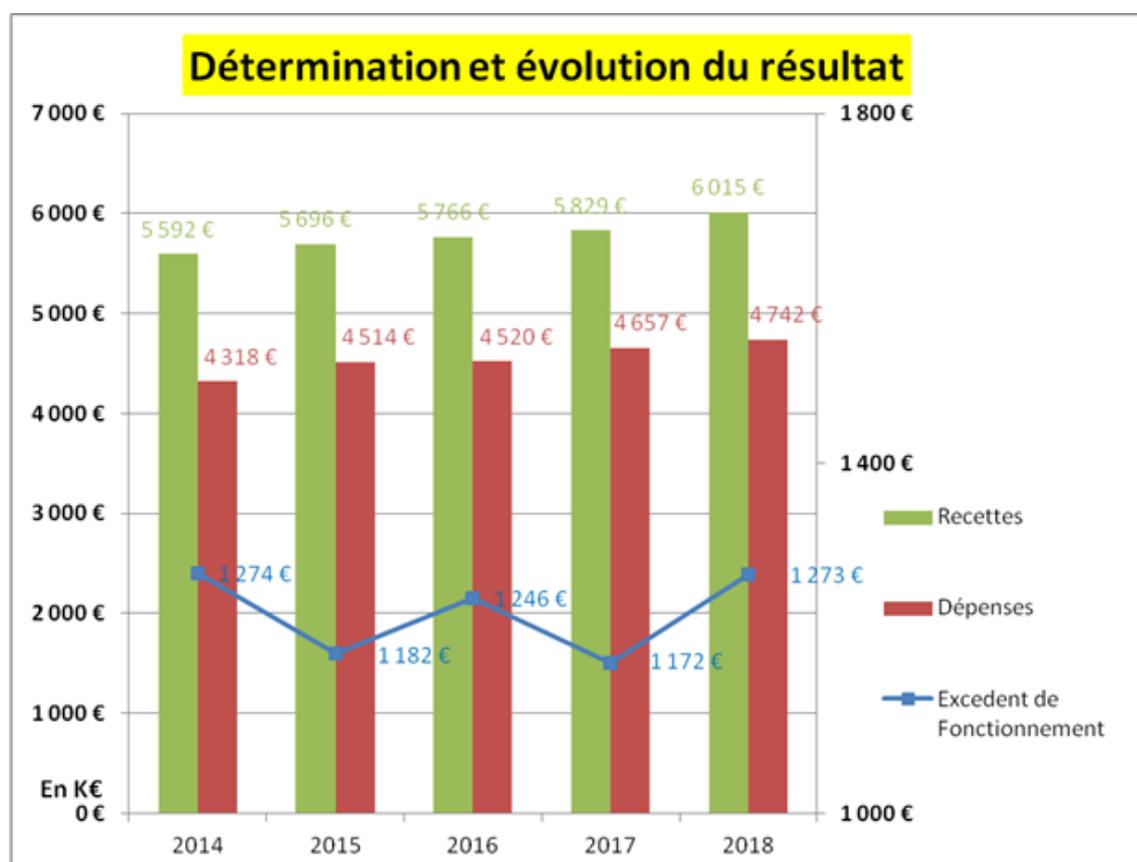


Tableau de calcul de la CAF

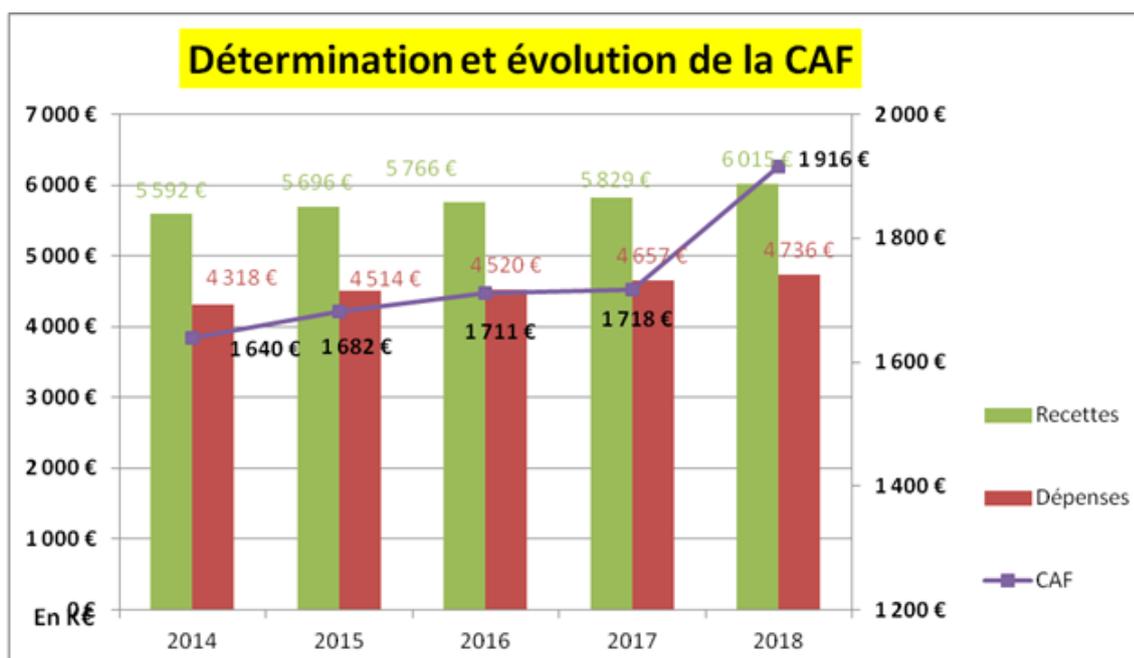
Définition de la capacité d'autofinancement

La CAF est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.

Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

Elle traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...).



Investissement 2018

CHARGES	2015	2016	2017	2018
-emprunts et dettes	242	236	302	304
-immobilisations incorporelles (cpt 20)	64	53	126	85
-immobilisations corporelles (cpt 21)	440	502	531	708
-immobilisations en cours (cpt 23)	564	3499	1801	740
-opération d'ordre	162	122	108	90
-divers				3

TOTAL	1 472	4 412	2 868	1 930

PRODUITS	2015	2016	2017	2018
-excédent d'investissement report	671	1 510	1 030	476
-dotation, fonds divers et réserves	1 653	1 796	1 467	1 925
-subventions d'investissement	50	154	293	75
-emprunts et dettes assimilés	0	1 400	0	0
-opérations d'immobilisations	0	20	0	1
-opérations d'ordre	609	562	555	649

TOTAL	2 983	5 442	3 345	3 126

Le résultat provisoire s'établit à **1 510** **1 030** **477** **1 196**

Résultat de clôture provisoire 2018

L'excédent global provisoire est de **2 469 000 €**.

Dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de **3,287 millions d'euros** soit **605 euros / habitant** pour une moyenne de **1 074 euros / habitant** pour les communes de même strate (données 2017).

ETAT DE LA DETTE

RUBRIQUES	COMMUNE	ASSAINISSEMENT	PORT
Dette en capital au 01/01/19	3 287 785,87	612 314,46	44 764,31
ANNUITE 2019	375 365,89	110 800,97	11 213,45
dont CAPITAL	306 648,91	94 561,87	8 952,85
INTERETS	68 716,98	16 238,10	2 260,60
ANNUITES A ECHOIR			
2020	371 192,21	106 098,86	10 761,33
2021	376 914,22	104 923,62	10 309,21
2022	357 708,15	100 488,24	9 857,09
2023	350 736,27	100 488,24	9 405,03

Tendances budgétaires et grandes orientations

Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit totalement dans la lignée des options assumées et annoncées lors des deux législatures :

- maintien des taux d'imposition depuis 2008 ;
- réalisation d'équipements structurants qui, à l'expérience, satisfont les demandes de la population ;
- extension - modernisation de la salle Kilkee ;
- aménagement du plateau sportif de Kerabus ;
- programme conséquent de voirie (Le Magouër, Boulevard de l'Océan, Le Driasker, Kervarlay, ...).

2019 verra la consolidation de cette politique volontariste, financièrement rigoureuse et de matière à conforter l'adaptation de la Commune de Plouhinec aux réalités du XXI^{ème} siècle, à l'image des nombreux programmes immobiliers en cours de réalisation ou en projet.

Au-delà de l'aménagement réalisé au centre-bourg (destruction du marché du Puits, destruction des immeubles Le Nézet-Thomas, la finalisation du parking du Crédit Maritime) mais aussi de la fin des travaux sur la rue du 19 mars 1962, prévue au printemps, nous avons les capacités d'investissement pour réaliser des projets d'envergure :

- l'aménagement de la place de Locquenin allant de la rue du Gueldro Marrec à la rue de l'école. Il nous faut lever l'obstacle des fouilles archéologiques préventives, ce qui devrait être fait au printemps ;
- la réalisation de l'aménagement conséquent du carrefour de Kerabus. Le coût de l'aménagement (400 000 €) est à la hauteur des retombées positives en termes de sécurité et d'animation du « centre » de la Commune, améliorant ainsi l'accessibilité au plateau de Kerabus ;
- la réalisation tant attendue du cheminement doux reliant le bourg au rond-point de Kerpotence, ce qui n'exclut nullement les études pour la continuité de ces cheminements depuis « Salonique » jusqu'au Magouër en utilisant la qualité des sous-bois, ... ;
- en lien avec le Département et la Région, la réalisation sur la départementale 9 d'un dégagement sécurisé pour se rendre soit à Kerizero, soit à Nestadio, Berringue, en toute sécurité.

Les grandes orientations, liées à la rigueur de notre gestion financière, ne sauraient limiter les efforts à poursuivre vis-à-vis :

- de la communication et l'embellissement de la Commune ;
- l'équipement des services techniques avec, nouvellement, l'achat d'un camion de 19 tonnes et une première étude pour l'extension des locaux ;
- l'équipement sanitaire sur le port du Magouër ;
- l'amélioration des aménagements et des équipements pour la politique de la petite enfance, des loisirs et des équipements scolaires.

Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement fait toujours l'objet d'efforts financiers afin de dégager un maximum d'autofinancement et permettre la réalisation du programme d'investissement.

Une nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Entre le budget 2017 et celui de 2018 nous avons une prévision de baisse de 2,47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne l'évolution prévisionnelle entre 2018 et 2019, nous envisageons une hausse de 2,39 %.

En ce qui concerne le besoin de financement, nous n'inscrivons aucune ligne de crédit au budget 2019.

Charges à caractère général :

Le budget 2018 prévoyait, après les décisions modificatives, un montant de 1 137 400 euros pour des dépenses réalisées de 1 126 232 euros. Pour l'année 2019 il sera proposé une hausse de 1,76 % par rapport au budget 2018.

Si on compare au réalisé 2018, on sera sur une augmentation d'environ 2,77 %.

Dépenses de personnel :

Pendant l'année 2018, nous avons un budget d'un montant de 2 164 150 euros, enveloppe que nous avons utilisée à hauteur de 2 130 105 euros.

Pour l'année 2019, il conviendra d'augmenter ce chapitre d'environ 6 % (en comparaison du budget 2018) pour prendre en compte les avancements d'échelon, la stagiérisation de 5 agents, une chargée de mission pour le contrat d'attractivité, les élections européennes et les remplacements.

Autres charges de gestion courante :

Nous prévoyons une baisse prévisionnelle de 3,53 % sur un budget 2018 de 759 900 euros soit l'inscription d'une enveloppe d'environ 733 100 euros.

Les recettes de fonctionnement :

Produits des services :

Ce chapitre prévoyait, au budget 2018, le montant de 289 500 euros. Ce montant pour 2019 sera quasiment maintenu.

Impôts et taxes :

Cette année encore, nous vous proposons de ne pas toucher les taux d'imposition et la recette prévisionnelle sera d'environ 3 233 500 euros,

inférieure à la prévision 2018 qui était de 3 275 000 euros, ceci par mesure de prudence au regard de l'incertitude des dotations intercommunales.

Dotations et participations :

Nous inscrivons pour l'année 2019, une somme en hausse de 1,75 % en sachant que le poste de compensation au titre de l'exonération de la taxe d'habitation devrait augmenter via la suppression progressive de cette taxe.

Les recettes d'investissement

Comptes de capitaux :

Pour l'année 2019, ce chapitre sera revu à la baisse d'environ 244 000 euros, dû notamment à la baisse du FCTVA, basé sur l'année 2017.

Emprunts et dettes :

Pour l'année 2019, il n'est pas toujours pas inscrit de ligne de crédit.

Les dépenses d'investissement

Les restes à réaliser

ETUDES

Etude "Habiter la prairie"	7 800,00 €
Schéma directeur "eaux pluviales"	4 200,00 €
Etude aménagement rue du Mezat Bras	2 427,00 €

Terrains

Achat terrains Kerpotence le bourg	50 000,00 €
------------------------------------	-------------

Hôtel de ville

Portes/ fenêtres chaufferie Mairie	10 177,31 €
------------------------------------	-------------

Bâtiments scolaires

Disconnecteur chaudière Arlecan	621,59 €
---------------------------------	----------

Equipements du cimetière

Caves urnes et columbarium	19 112,00 €
----------------------------	-------------

Autres équipements publics

Puits ouvrants toiture des services techniques	4 056,00 €
--	------------

Immeubles de rapport

Porte garage Serendipity	755,57 €
--------------------------	----------

Matériel incendie

Extincteurs Kerabus	647,22 €
Extincteurs multi-accueil	261,84 €

Aménagements

Bicouche arrière Mairie	3 062,56 €
Aménagement Kerpotence le bourg	1 603,20 €
Bornage Ag2m - Echange avec M Thomas	1 138,80 €
Nacelle pour bâtiments	958,80 €
Reprise couverture suite démolitions	2 871,00 €

CONSTRUCTIONS

Bâtiment rue du 19 mars 1962	79 074,00 €
Plateau sportif Bellevue	19 924,00 €

VOIERIE ET ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Bornage Ag2m rue du 19 mars 1962	744,00 €
Branchement SAUR rue du 19 mars 1962	3 313,16 €
Aménagement rue du 19 mars 1962	356 702,00 €
Eclairage rue du 19 mars 1962	46 740,00 €
Travaux et bornage rue de l'Ecole	15 079,00 €
Effacement réseaux rue de la Lande	125 330,00 €
Effacement Orange rue de la Lande	2 120,04 €
Réhabilitation eaux pluviales Le Bisconte	129 627,00 €
Eclairage L'Hermitage	6 302,88 €
Aménagement parking Crédit maritime	37 174,00 €
Eclairage parking Crédit maritime	11 250,00 €
Effacement Orange Passage-Neuf	652,32 €
M.O aménagement Le Driasker-Penester	13 680,00 €
Rampe d'accès Pont-Lorois	37 350,00 €
France télécom Pont-Lorois	25 680,00 €
Eclairage Pont-Lorois	90 990,00 €
Effacement et Télécom rue de la Gare	10 945,00 €
Extension éclairage parking Trouvassal	1 260,00 €

TOTAL **1 123 630,29 €**

Les propositions nouvelles de dépenses d'investissement

FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	58 000,00 €
PLU (zones dites de loisirs/révision/modification)	58 000,00 €
FRAIS D'ETUDES	24 400,00 €
Etude mobilier église bourg	4 400,00 €
Etude orgue Plouhinec	10 000,00 €
Etude agrandissement ST	10 000,00 €
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	30 000,00 €
Logiciel RH Segilog	25 000,00 €
Logiciel application mobile	2 000,00 €
Logiciel Gescime	3 000,00 €
AMENAGEMENT TERRAINS NUS	190 000,00 €
Achat terrains Kerpotence-Le Bourg	10 000,00 €
Terrain réservé Sud du Park Segal	20 000,00 €
Honoraires divers	10 000,00 €
Terrain Arlecan	150 000,00 €
AUTRES TERRAINS/DEPENSES IMPREVUES	6 609,91 €
PLANTATIONS D'ARBRES	10 000,00 €
AUTRES TERRAINS	20000,00 €
Aménagement autour du city park	20 000,00 €
BATIMENTS SCOLAIRES	6400,00 €
Sol et plafond dans une classe Arlecan	6 400,00 €
AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	45 000,00 €
Porte vestiaire Bellevue	5 000,00 €
Aménagement logement 2 ^{ème} étage la Poste	40 000,00 €

AUTRES CONSTRUCTIONS	3 000,00 €
Préau RIPAME	3 000,00 €
AUTRES INSTALLATIONS	19 000,00 €
Panneaux directionnels point I	1 000,00 €
Potelets à mémoire de forme J11	4 000,00 €
Panneaux signalisation/barrières/miroirs	14 000,00 €
Matériel transport	108 000,00 €
Camion 19 t avec signalétique	91 500,00 €
Equipement complémentaire motoculteur Iseki	12 000,00 €
Remise à neuf banqueteuse	4 500,00 €
INFORMATIQUE	18 833,00 €
Imprimante Vie associative	383,00 €
Ordinateur portable Vie associative	1 221,00 €
Ordinateur Urba 2	1 385,00 €
Ordinateur CCAS	1 115,00 €
Ordinateur RH	929,00 €
Ordinateurs Arlecan	6 000,00 €
Tablettes (restaurants Jean-Pierre Calloc'h et Locquenin)	300,00 €
Ordinateur ALSH	1 000,00 €
Matériel affichage dynamique accueil	6 500,00 €
MOBILIER DIVERS	11 145,00 €
Meuble DVD médiathèque	1 245,00 €
36 chaises salle atelier espace Jean-Pierre Calloc'h	2 200,00 €
6 tables salle jaune espace Jean-Pierre Calloc'h	1 700,00 €
Fauteuils service administratif	2 000,00 €
Chaises maternelles	1 000,00 €
Vestiaires individuels 3 restaurants	3 000,00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	203 080,00 €
Matériel éclairage et sono (espace Jean-Pierre Calloc'h)	1 000,00 €

Matériel "Entre bois et mer"	2 500,00 €
Rideaux pare soleil salle bleue (espace Jean-Pierre Calloc'h)	500,00 €
Sono Kerabus foot et rugby	5 680,00 €
Tondeuse mulching	1 000,00 €
Petit matériel et outillage	6 000,00 €
Matériel électrique espaces verts	6 000,00 €
Tronçonneuses	1 500,00 €
Jardinières	2 000,00 €
Étagères rangement matériel ST	8 000,00 €
Tiralo	1 500,00 €
Logo totem vitesse	4 500,00 €
Film promotionnel	10 000,00 €
Hot spots auteurs de vues	900,00 €
Maquettes bulletin municipal et guide pratique	1 400,00 €
Remplacement radiateurs ST	2 200,00 €
Table orientation Le Nohic	4 500,00 €
Totem randonnées	15 000,00 €
Panneaux lumineux	25 000,00 €
Kakemono	8 000,00 €
Cuve à fuel	12 000,00 €
Table échecs Jardin des dunes	1 620,00 €
Table de ping-pong primaire	1 500,00 €
Récupérateur eau/composteurs/bacs potagers	1 000,00 €
Lave-vaisselle Locquenin	4 000,00 €
Store occultant porte vestiaires	1 000,00 €
Plan de travail et table de repose	1 000,00 €
Jeux Le Magouër à remplacer	1 280,00 €
Boite à livres	1 000,00 €
Matériel divers	50 000,00 €
Rampe led festivités	1 500,00 €
Plan de sauvegarde communal	10 000,00 €
Vidéo Le Magouër	10 000,00 €

AMENAGEMENTS	34 000,00 €
Déplacement coffret électrique suite démolition bourg	10 000,00 €
Portail fermeture cour Mairie	4 000,00 €
Aménagement urbain suite démolitions	20 000,00 €
CONSTRUCTIONS	181 700,00 €
Aménagement du 19 mars 1962	53 000,00 €
Bloc sanitaire du Magouër	52 000,00 €
Travaux étanchéité du clocher de l'église du bourg	10 000,00 €
Reprise supports cloches de l'église du bourg	10 000,00 €
Etanchéité skydome espace Jean-Pierre Calloc'h	3 700,00 €
Etanchéité local poubelles espace Jean-Pierre Calloc'h	3 000,00 €
Bloc sanitaire anse du Magouër	50 000,00 €
INSTALLATIONS VOIRIE	1 961 438,00 €
Aménagement voirie Le Driasker - Penester	150 600,00 €
Effacement des réseaux Le Driasker - Penester	30 308,00 €
Place de Locquenin	645 000,00 €
Eclairage place de Locquenin	
Rond-point de Kerabus	413 000,00 €
Eclairage rond-point de Kerabus	
PATA (point à temps automatique)	20 000,00 €
Création bateaux pavés	12 000,00 €
Aménagement 1 impasse de Kercam	7 000,00 €
Bordure de route rue des Blés d'or	4 000,00 €
Chemin d'accès maison à Kerousse (derrière sapinière)	8 000,00 €
Trottoirs en enrobé rue Blanche	3 800,00 €
Affaissement 2 virages Kermarhic	5 100,00 €
Impasse de la Madeleine	7 800,00 €
Intersection D9/Rte du Loch Kerallan	9 500,00 €
Bordures rte de Port-Louis	2 100,00 €
Impasse de la Chapelle	13 500,00 €
Voirie et trottoirs rue du Lavoir de la Garenne	28 300,00 €
Voirie /trottoirs/ parking rue du Park Segal	70 100,00 €

Impasse de la Côte	33 000,00 €
Impasse des Genêts	35 000,00 €
Impasse du Ballon	5 500,00 €
Opération structurelle rue de la Lande	170 000,00 €
Impasse de la Montagne	20 000,00 €
Ralentisseurs à Kervehenec	7 000,00 €
Aménagement rue Gal de Gaulle (fleuriste)	4 000,00 €
Rénovation éclairage public	20 000,00 €
Eclairage Park Segal	51 000,00 €
Lampadaires Magouër/ Passage-Neuf	8 000,00 €
Illuminations	7 500,00 €
Bornes incendie	25 000,00 €
Effacement contour lotissement Bellevue	88 610,00 €
Plateaux ralentisseurs/balisage sécurité rte Ste Hélène	31 000,00 €
Kerallan tourne à gauche	20 000,00 €
Aménagement passage protégé rue Blanche	4 420,00 €
Aménagement place parking Crédit Mutuel	1 300,00 €
TOTAL	2 930 605,91 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat provisoire 2018 nous donne un excédent de fonctionnement de 450 188 euros et un excédent d'investissement de 123 577 euros.

Pour cette année 2019, nous devrions atteindre un montant de travaux d'environ 738 000 euros dont 178 973 euros de restes à réaliser.

Ces investissements peuvent se faire sans recours à l'emprunt.

Le programme 2019 porte notamment sur les travaux à Kerris / Kermorin / Benalo pour un montant d'environ 225 000 euros, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, ainsi que le changement de la conduite d'Arlecan jusqu'à la station de lagunage qui se trouvera ainsi sous le futur aménagement de piste cyclable et circuit pédestre le long de la départementale jusqu'au rond-point de Kerpotence.

PORTS

Le résultat provisoire 2018 nous donne un excédent global de 31 381 euros qui se décompose par un déficit de fonctionnement de 28 157 euros et un excédent d'investissement de 59 538 euros.

En ce qui concerne 2019, il est envisagé environ 13 000 euros d'investissement comprenant le changement d'une chaîne mère ainsi que la mise en place d'éléments amortissants sur le ponton.

LOTISSEMENT DE BELLEVUE 1

Pour l'année 2018, le résultat global nous donne un déficit de 76 448 euros avec un déficit de fonctionnement de -1,41 euro et un déficit d'investissement de 76 447,05 euros.

Les écritures comptables concernant exclusivement tous les travaux préparatoires à la viabilisation du lotissement (géomètre, cabinet d'architecte, etc.).

Cette année 2019, les travaux de viabilisation commencent dans le 1^{er} trimestre de l'année civile 2019, parallèlement les opérations de commercialisation débuteront dès que le Conseil municipal se sera prononcé sur les différents prix de vente.

Pour mener à bien l'opération, nous aurons besoin d'un emprunt avec un remboursement in fine d'un montant inférieur à 1,3 million d'euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité les orientations budgétaires qui lui ont été présentées.

2019-02-1.1.2 - Création comptable d'une opération 'aménagement

Rapporteur : Monsieur SEVELLEC

L'aménagement de la parcelle communale située rue du Driasker à l'entrée du Bourg va bientôt pouvoir passer en phase opérationnelle.

Ce projet comporte, d'une part, la cession d'une partie de la parcelle à Aiguillon construction pour la réalisation de logements locatifs et en accession et, d'autre part, la cession d'une portion de la partie restante à deux professionnels déjà implantés dans la Commune et qui souhaitent relocaliser leur activité.

Les travaux de viabilisation seront réalisés par la Commune et leur coût en partie répercuté dans le prix de vente des terrains.

Enfin, ce qui sera l'objet d'une délibération spécifique, une autre partie de l'opération repose sur une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec une personne privée qui souhaite également aménager un terrain lui appartenant, contiguë de l'opération communale.

Pour avoir une parfaite lisibilité comptable du projet, il est nécessaire de créer une opération spécifique qui intégrera les dépenses liées notamment à la maîtrise d'œuvre et aux travaux d'aménagement et de viabilisation, ainsi que les recettes générées par la vente des terrains et la participation financière d'un particulier dans le cadre d'un PUP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la création d'une opération comptable qui permettra une complète lisibilité des flux financiers entraînés par l'aménagement de parcelles sises à l'entrée du Bourg, rue du Driasker.

2019-2-1.1.3 - Fixation du prix de vente des lots du lotissement communal de Bellevue

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux de viabilisation de l'emprise du lotissement de Bellevue devraient être achevés au mois de novembre prochain.

Dans cette perspective, il est d'ores et déjà nécessaire de fixer le prix de vente de chaque lot afin de pouvoir programmer leur commercialisation suivant l'état d'avancement des travaux.

Compte tenu des différences de situation et de surface de chacun de ces lots, il est proposé de fixer un prix lot par lot. Cette proposition repose toutefois sur la base d'un prix moyen déterminé suivant les différents secteurs du lotissement allant de 125 à 170 € HT/m².

Ces propositions détaillées figurent dans le tableau et le plan, ci-joints, qui précisent le numéro attribué à chaque lot, sa surface et le prix TTC soumis au vote du Conseil municipal. La situation des lots apparaît également sur le plan joint ci-après.

Enfin, il est précisé, d'une part, que les lots n° 43 et 44 correspondant aux logements collectifs, ont déjà été arrêtés par délibération (n° 2018-6-2.9 du 20 juin 2018) et, d'autre part, que les lots n° 41 et 42 (680 m² chacun) sont destinés à accueillir trois maisons groupées l'un et l'autre. Le montant de cession de ces deux derniers n'est pas encore arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 17 voix pour et 4 abstentions les propositions de prix de vente des lots du lotissement communal de Bellevue jointes ci-après.

Numéro du lot	Surface en m²	Prix de vente en euros TTC
1	458	93 117,82 €
2	444	90 271,43 €
3	522	106 041,85 €
4	599	121 635,53 €
5	386	77 443,70 €
6	581	116 194,91 €
7	506	101 195,56 €
8	372	74 396,74 €
9	591	119 547,60 €
10	415	84 000,10 €
11	450	91 413,07 €
12	602	122 395,04 €
13	539	97 020,00 €
14	545	98 100,00 €
15	380	68 400,00 €
16	418	75 240,00 €
17	343	61 740,00 €
18	357	64 260,00 €
19	288	51 840,00 €
20	288	51 840,00 €
21	311	55 980,00 €
22	311	55 980,00 €
23	311	55 980,00 €
24	311	55 980,00 €
25	288	51 840,00 €
26	288	51 840,00 €
27	198	29 700,00 €
28	198	29 700,00 €
29	198	29 700,00 €
30	198	29 700,00 €

31	198	29 700,00 €
32	198	29 700,00 €
33	198	29 700,00 €
34	232	34 800,00 €
35	232	34 800,00 €
36	232	34 800,00 €
37	232	34 800,00 €
38	226	33 900,00 €
39	226	33 900,00 €
40	226	33 900,00 €



2019-02-1.1.4 - Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Rapporteur : Monsieur SEVELLEC

Il est demandé par le Trésorier municipal de faire procéder à l'adoption par le Conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'y inclure :

- **l'ensemble des biens et services, objets et denrées alimentaires ayant trait aux fêtes, cérémonies ou manifestations tant culturelles que touristiques ainsi que les diverses prestations et cocktails servis lors des réceptions officielles et inaugurations ;**
- **les fleurs, bouquets, livres, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements (mariages, décès, naissances, mutation ou départ en retraite d'un agent municipal, accueil des nouveaux habitants, fêtes de fin d'année, récompenses sportives ou culturelles, ... ou lors de cérémonies officielles ;**
- **le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrat ;**
- **les frais de restaurant des élus et agents communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels ;**
- **les dépenses liées à l'achat de denrées et de petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.**

2019-02-1.1.5 - Versement d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur SEVELLEC

L'association « Centre d'Animation » fêtera cette année son quarantième anniversaire. A cette occasion, sa Présidente sollicite une aide financière de la Commune pour la préparation et la célébration de cet anniversaire.

Compte tenu de l'engagement de cette association dans la vie de la Commune et de la disponibilité de ses membres, il est proposé de lui verser une subvention de 1 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'association « Centre d'Animation » pour la préparation et la célébration de son quarantième anniversaire.

2019-02-1.1.6 - Mise à disposition du mini bus Instauration d'une caution

Rapporteur : Madame LEANNEC

En dehors de son utilisation par les services municipaux, le mini bus est régulièrement mis à disposition des associations de la Commune.

Mais il arrive qu'il soit restitué dans un état de saleté qui dépasse ce qui peut être constaté dans le cadre d'un usage normal. Dans ces circonstances, le personnel municipal doit consacrer une partie de son temps de travail au nettoyage du véhicule au lieu d'effectuer des tâches auxquelles il est habituellement affecté.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'instaurer une caution de 100,00 € lors de la mise à disposition du mini bus à une association.

Le Conseil municipal précise que cette caution sera encaissée si, lors de sa restitution, il est constaté que le véhicule est dans un état de saleté anormale. Dans le cas contraire, la caution sera immédiatement remise à l'association.

2019-02-1.2.1 - Plan de mobilité urbaine - Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le programme dénommé plan de mobilité urbaine a été engagé en 2009. Il porte sur l'aménagement progressif de l'axe entre le Bourg et Le Magouër ainsi que le boulevard de l'Océan.

Dans le cadre de ce projet, outre ce dernier axe, ont été réalisés les travaux de voirie sur le port du Magouër, le Chemin des Dunes, la résidence Er Menhir, la rue du Passage d'Etel et quelques impasses adjacentes.

L'aménagement de la place de Locquenin avait dû être reporté en raison de la baisse des dotations financières de l'Etat sans que le projet ne soit remis en cause.

S'il avait été envisagé d'engager cette opération en 2018, elle a été retardée en raison de la prescription de fouilles archéologiques par arrêté préfectoral. Néanmoins, il est d'ores et déjà possible de procéder au recrutement des entreprises qui seront chargées des travaux.

En matière de maîtrise d'œuvre, le report, puis la reprise du projet a nécessité des ajustements complémentaires à hauteur de 2 300 euros HT.

Par ailleurs, l'aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus a été inclus dans le programme et confié au même maître d'œuvre, le cabinet Guillaume SEVIN Paysages. En effet, il semble cohérent de faire appel à ce maître d'œuvre qui est déjà intervenu sur les phases précédentes d'aménagement de l'axe le Bourg - Le Magouër, étant rappelé que le programme initial a été engagé en 2009 et que, depuis, il a naturellement dû être ajusté.

En particulier, il a pu être constaté qu'en raison de la création du plateau sportif, qui n'était pas prévue sur ce site en 2009 et, l'augmentation de la fréquentation de l'axe Nord-Sud qui relie les départementales 9 et 781 à la plage du Magouëro, il devenait urgent d'aménager ce carrefour pour des raisons de sécurité.

En effet, s'il était déjà considéré comme particulièrement accidentogène, son aménagement est devenu prioritaire. La proposition d'avenant s'inscrit ainsi dans le cadre des dispositions de l'article 139-3° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui dispose que « *le marché public peut être modifié [...] lorsque, sous réserve de la limite fixée au I de l'article 140, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir* ».

Quant à l'article 140-I précité, il précise notamment que : « *lorsque le marché public est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant des modifications prévues aux 2° et 3° de l'article 139 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché public initial* ».

Le montant de la prestation concernant ce projet s'élève à 25 401,60 € HT, le coût des travaux étant actuellement estimé à 392 000 € HT.

Montant initial du marché	186 538,45 € HT
Avenant n° 1 (23 juillet 2013)	11 339,55 € HT
Avenant n° 2 (23 juillet 2013)	16 547,85 € HT
Montant actuel du marché	214 425,85 € HT
Avenant n° 3	27 701,60 € HT
Nouveau montant du marché	242 127,45 € HT
Augmentation totale	+ 29,80 %

La Commission d'appels d'offres s'est réunie le 21 février dernier et a donné un avis unanimement favorable à cet avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- **d'affermir les tranches conditionnelles portant, la première, sur l'aménagement de la place de Locquenin, schématiquement entre la rue du Gueldro Marrec et la rue de l'Ecole, la seconde sur l'aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus ;**
- **d'accepter l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Guillaume Sevin Paysages d'un montant de 27 701,60 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

2019-02-1.2.2 - Création du lotissement de Bellevue - Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1

Rapporteur : Monsieur FUCHS

La préparation de la phase opérationnelle des travaux de viabilisation du lotissement de Bellevue a mis en évidence la nécessité d'apporter trois corrections au marché de maîtrise d'œuvre initial de la manière suivante :

- ajout de la phase VISA dans les missions de la maîtrise d'œuvre ;
- ajout de la phase OPC dans les missions de la maîtrise d'œuvre ;
- retrait de la mission « préparation des dossiers de demandes de subvention ».

La phase VISA porte sur le visa des études d'exécution et de synthèse : lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa.

La phase OPC concerne l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier et a pour objet :

- d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques ;
- d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

Cette phase est d'autant plus importante qu'en parallèle des entreprises recrutées dans le cadre du marché de travaux, interviennent dans le même périmètre la SDEL et GRDF.

Les plus-values s'élèvent à 4 025,00 € HT et la moins-value à 1 725,00 € HT soit une hausse de 2 300,00 € HT du montant global du marché qui se résume ainsi :

Montant initial du marché	77 550,00 € HT
Avenant n° 1	2 300,00 € HT
Nouveau montant du marché	79 850,00 € HT
Augmentation du montant du marché	+ 2,88 %

Le Commission d'appels d'offres s'est réunie le 21 février 2019 et a donné un avis unanimement favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre de l'Agence 7Lieux et de ses cotraitants, d'un montant de 2 300,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

URBANISME – AMENAGEMENT – VOIRIE

2019-02-2.1 - Lotissements Les Prunelles I et II Régularisations foncières

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la vente des logements des résidences « Les Prunelles I et II », Bretagne Sud Habitat envisage une régularisation foncière à titre gratuit avec la Commune.

Les parcelles concernées sont cadastrées section ZW :

- **Rétrocession des voiries et espaces communs par BSH à la Commune :**
 - n° 751 d'une superficie totale de 33 m² ;
 - n° 772 d'une superficie totale de 1 m² ;
 - n° 773 d'une superficie totale de 870 m² ;
 - n° 774 d'une superficie totale de 4 m² ;
 - n° 787 d'une superficie totale de 54 m² ;
 - n° 790 d'une superficie totale de 328 m² ;
 - n° 797 d'une superficie totale de 1 539 m² ;
 - n° 798 d'une superficie totale de 67 m² ;

soit 8 parcelles représentant une superficie totale de 2 896 m².

- **Acquisition de fonds de jardin par BSH à la Commune :**
 - n° 743 d'une superficie totale de 116 m².

Les frais d'acte de transfert de propriété seront pris en charge par Bretagne Sud Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la régularisation foncière, à titre gratuit, entre Bretagne Sud Habitat et la Commune ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à régulariser les actes de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires des résidences « Les Prunelles I et II » ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.**



2019-02-2.3 - Acquisition de l'emprise d'un chemin à Beg er Vil

Rapporteur : Madame LEANNEC

Depuis de nombreuses années, un des accès au chemin côtier, depuis la rue de l'Aubépine, traverse une propriété privée le long d'une autre propriété. Toutefois, cette situation n'a jamais été régularisée.

Le propriétaire concerné accepte de céder gratuitement à la Commune l'emprise du chemin actuel.

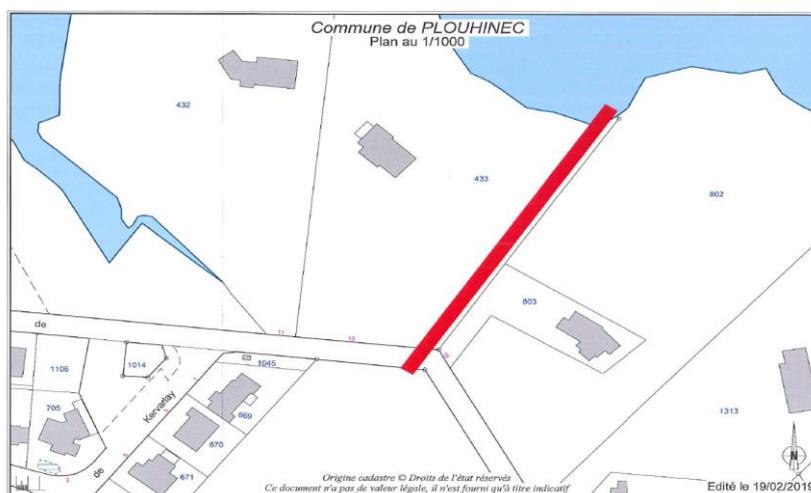
En contrepartie, il est proposé, outre la prise en charge des frais de bornage et d'acte, celle de l'implantation d'une clôture pour séparer le chemin, ainsi matérialisé, de la propriété du cédant.

En cas d'accord de la part du Conseil municipal, ce dernier accepte de prendre à sa charge la différence de prix entre le type de clôture habituellement implanté par les services municipaux et celle qu'il souhaite voir poser.

Monsieur Joseph THOMAS ayant expressément déclaré ne pas prendre part au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **accepte l'acquisition gratuite d'une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée ZP 433, correspondant à l'emprise du chemin reliant le chemin côtier à la rue de l'Aubépine ;**

- accepte la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à cette transaction, y compris la pose d'une clôture entre le chemin et la parcelle d'origine ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction.



2019-02-2.4 - Les Quatre Chemins de Kerabus - Acquisition de l'emprise foncière nécessaire à un aménagement

Rapporteur : Monsieur FUCHS

Le projet d'aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus nécessite des acquisitions foncières auprès de trois propriétaires dont le Département.

Au PLU, l'ensemble est classé en secteur Na et fait l'objet d'un emplacement réservé pour la réalisation de cet aménagement. Une proposition d'acquisition a été adressée au trois propriétaires sur la base de 0,50 €/m².

Le propriétaire de la parcelle cadastrée AC 42 a déjà répondu favorablement. Il sera nécessaire de détacher environ 900 m² de celle-ci pour procéder à son acquisition à hauteur de 450 euros.

Les copropriétaires de la parcelle cadastrée AC 43 ont donné un accord de principe sans l'avoir encore confirmé expressément. Compte tenu de sa surface, 497 m², le montant de son acquisition s'élèvera à 248,50 euros.

Enfin, en ce qui concerne le Département, la proposition porte sur les parcelles AC 44 (en totalité) et AC 86 (pour partie) pour une surface totale d'environ 2 100 m². En cas d'acquisition, cela représenterait un montant de 1 050 euros.

Toutefois, il a également été proposé au Président du Conseil départemental d'envisager un échange parcellaire, la Commune étant en train de faire l'acquisition d'autres terrains situés le long de la RD 781, contigus à d'autres propriétés du Département.

Par ailleurs, il est proposé la prise en charge des frais de bornage, quand cela sera nécessaire, et les frais d'acte par la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **autorise l'acquisition de tout ou partie des parcelles suivantes au prix de 0,50 €/m² :**

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ○ AC 42 - 900 m ² | 450,00 € ; |
| ○ AC 43 - 497 m ² | 248,50 € ; |
| ○ AC 44 - 623 m ² | 311,50 € ; |
| ○ AC 86 - 1 500 m ² | 750,00 € ; |

Soit un total de 1 760,00 € ;

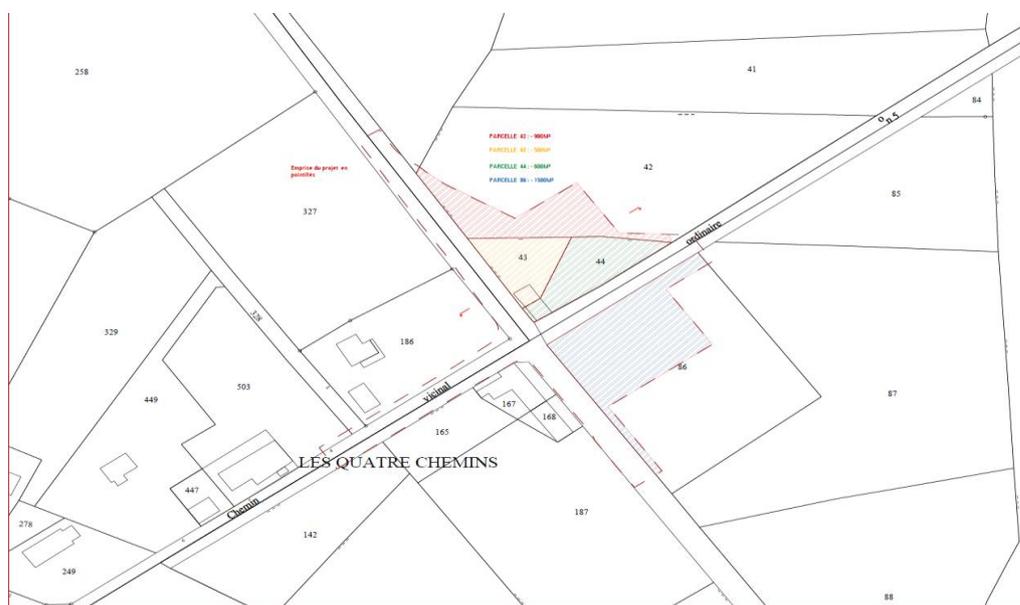
➤ **propose toutefois, sous réserve de l'accord de leur propriétaire respectif, de faire l'acquisition de la totalité des parcelles cadastrées AC 42 et AC 86 au prix de 0,50 €/m², ce qui représenterait alors un coût total de :**

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| ○ AC 42 - 5 237 m ² | 2 618,50 € ; |
| ○ AC 43 - 497 m ² | 248,50 € ; |
| ○ AC 44 - 623 m ² | 311,50 € ; |
| ○ AC 86 - 4 072 m ² | 2 036,00 € ; |

Soit un total de 5 214,50 € ;

➤ **accepte la prise en charge des frais annexes (bornage et acte) par la Commune en sus du prix d'acquisition ;**

➤ **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces et actes afférents à ces transactions.**



2019-02-4.1 - Ratios promus/promouvables pour avancement de grade

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 concernant les déroulements de carrières des agents territoriaux.

Il est indiqué que pour tout avancement de grade, le nombre maximal d'agents pouvant être promus, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux appelé « ratio promus/promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique et peut varier entre 0 et 100 %.

Il est précisé que cette modalité concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Ainsi, après avis favorable du Comité technique, réuni le 26 février 2019, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 100 % le taux des « ratios promus/promouvables » pour tous les grades et filières à l'exception du cadre d'emplois des agents de police.

2019-02-4.2 - Validation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme chaque année, il convient de valider le tableau des effectifs arrêtés au 1^{er} janvier qui intègre l'ensemble des mouvements de personnel ainsi que les décisions prises par le Conseil municipal au cours de l'année 2018.

Ce tableau figure ci-après.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le tableau des effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2019.

Filière	Grade et catégorie	Postes existants	Postes créés ETP	Postes pourvus	Postes pourvus ETP	Postes vacants
Filière administrative						
Adm	Attaché – A	1	1	1	1	0
Adm	Rédacteur - B	2	2	2	2	0
Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl - C	3	3	3	3	0
Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl - C	4	4	4	3,8	0
Adm	Adjoint administratif - C	5	4	5	4	0
Total		15	14	15	13,8	0
Filière technique						
Tech	Technicien principal de 1 ^{ère} cl - B	1	1	1	1	0
Tech	Technicien principal de 2 ^{ème} cl - B	1	1	1	1	0
Tech	Agent de maîtrise	2	1,89	2	1,89	0
Tech	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl - C	5	4,83	5	4,63	0
Tech	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl - C	11	10,11	11	10,11	0
Tech	Adjoint technique - C	12	9,45	12	9,45	0
Total		32	28,28	32	28,08	0
Filière sportive						
Sportive	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe - B	1	1	1	1	0
Total		1	1	1	1	0
Filière culturelle						
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine pal 2- B	1	1	1	1	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine - C	1	1	1	1	
Total		2	2	2	2	0
Filière animation						
Animation	Animateur - B	1	1	1	1	0
Animation	Adjoint d'animation	1	1	1	1	0
Total		2	2	2	2	0
Filière sociale						
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles ppal de 2 ^{ème} cl - C	1	1	1	1	0
Total		1	1	1	1	0
Total		53	47,28	53	47,88	0

2019-02-8.1 - Projet de charte d'engagement des collectivités éco-responsables

Rapporteur : Madame LEANNEC

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est portée par la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, qui est labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » depuis novembre 2015.

La CCBBO souhaite soutenir, développer et encourager l'ensemble des acteurs présents sur son territoire, dont les communes, dans une démarche de prévention et de tri des déchets.

Si ces acteurs sont concernés par la prévention et le tri des déchets, les collectivités ont un rôle important à jouer pour amorcer les changements de comportements : elles sont en effet plus crédibles pour inciter leurs usagers à agir. Cela peut également amener à réaliser des économies budgétaires tout en diminuant leur propre impact environnemental.

La Communauté de communes propose donc aux collectivités souhaitant adopter des pratiques éco-exemplaires en matière de prévention des déchets et de renforcement du tri au sein de leur service, d'adhérer à la charte d'engagement « des collectivités éco-exemplaires ».

Cette charte répond à la volonté de la Communauté de communes de promouvoir et de valoriser des actions éco-responsables menées sur son territoire. Elle est un outil de communication pour mettre en valeur les actions menées par les communes et réfléchir sur celles à entreprendre afin de montrer l'exemple pour mieux sensibiliser.

En signant cette charte, la collectivité s'engage à :

- respecter à minima 3 thèmes sur les 9 de la charte ;
- désigner un binôme composé d'un agent et d'un élu, en l'occurrence il est proposé de désigner Madame Armande LEANNEC, chargés de suivre le projet ;
- mettre en œuvre son projet et transmettre un bilan annuel de ses actions à la CCBBO ;
- renseigner les indicateurs de suivi ;
- participer activement au réseau « échanges d'expériences ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- **d'engager la Commune dans cette démarche ;**

- **désigne Madame Armande LEANNEC pour représenter la Commune auprès de la CCBBO dans le suivi du projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent et notamment la charte d'engagement « des collectivités éco-exemplaires ».**